

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 692

présenté par

M. Martin-Lalande et M. Maurice Leroy

ARTICLE 45

Supprimer les alinéas 35 et 36.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'apparaît pas opportun que les transformations d'établissements de santé en établissements médico-sociaux puissent être exonérées de la procédure d'appel à projet.